

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/103

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11 : DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- accepte la proposition d'ENEDIS en date du 15 octobre 2019 de prendre la responsabilité du risque lié à la surcharge de certains poteaux en béton d'Enedis pendant la phase transitoire au cours de laquelle les deux réseaux (Moselle fibre et SFR) seront fixés sur les supports Enedis ;
- engage la commune à financer la dépose du réseau de vidéocommunication par câble géré par SFR/Numericable à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la pose du réseau de Moselle Fibre ;
- prend acte qu'un dédommagement financier devra être négocié entre la commune et Numericable/SFR en cas de rupture anticipée du contrat de concession.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 19 octobre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 19 octobre 2020
Pour le maire,
L'adjoint par délégation,
Gérard BERGANTZ